

Accords fiscaux—Loi

Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas particulièrement nouveau. Voilà déjà quelque temps que cela dure. Si vous regardez les chiffres, vous constaterez qu'en 1977 le fédéral et les provinces partageaient moitié-moitié les frais d'enseignement postsecondaire et les frais de santé. Depuis lors, le pourcentage ne cesse de diminuer, ce qui fait qu'en 1990, le gouvernement fédéral, si l'on se fonde sur les dispositions du projet de loi C-96, ne versera aux provinces que 36 p. 100 des frais d'enseignement postsecondaire et de soins médicaux. Cela veut dire que la plus grande partie de la charge retombera sur les provinces? Il faudra alors ou bien limiter considérablement les services, ou bien ajouter des tickets modérateurs ou des frais d'inscription plus élevés. Troisièmement, cela peut vouloir dire simplement qu'on va devoir augmenter les impôts dans les provinces ou aggraver les déficits provinciaux. Dans tous les cas de figure, c'est déjà une mauvaise nouvelle pour les provinces qui, à quelques exceptions près, tirent déjà le diable par la queue.

Le reniement de l'engagement du gouvernement fédéral à accorder un financement à égalité est particulièrement problématique pour certaines provinces, notamment la Colombie-Britannique. J'imagine que les universités ont signalé à tous les députés que quand on cherche qui finance l'éducation postsecondaire en Colombie-Britannique, on s'aperçoit que c'est le gouvernement fédéral à 100 p. 100.

● (2150)

La Colombie-Britannique ne finance pas du tout son enseignement postsecondaire. Quand le gouvernement fédéral dit qu'il restreint sa contribution, ce n'est pas une contribution, c'est le seul investissement dans l'enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique. Voilà pourquoi un certain nombre d'entre nous s'inquiètent sérieusement. Si nous savions que les gouvernements provinciaux vont pouvoir combler le manque à gagner, ce serait une chose, mais ce qui est particulièrement alarmant, c'est qu'on connaît l'attitude du gouvernement actuel de la Colombie-Britannique en matière d'enseignement postsecondaire.

Nous avons très peur de l'adoption de ce projet de loi. Je remarque que la Chambre de commerce du Canada a été le seul témoin à trouver que ce projet de loi était une excellente idée. J'ai toujours suspecté la Chambre de commerce du Canada de ne pas avoir les idées très progressistes. Ce projet de loi va diminuer le montant des crédits consacrés à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation et à l'éducation de jeunes et de vieux Canadiens. Je ne comprends vraiment pas comment on peut s'imaginer qu'une telle chose peut aller dans le sens des intérêts du Canada et de l'économie

canadienne. Je crois que la Chambre de commerce du Canada était complètement à côté de la plaque sur cette question.

Nous estimons qu'il s'agit ici d'une mesure parfaitement rétrograde. Nous estimons que ce projet de loi pénalise la population et la jeunesse. Il exerce une discrimination à l'égard des personnes âgées et des malades. Il impose une discrimination à l'encontre des régions du Canada éloignées du centre vital. Je considère donc pour toutes ces raisons qu'il ne faut pas l'adopter. Et j'aimerais bien que mes amis et collègues d'en face dans les rangs conservateurs se lèvent pour me dire en quoi mon analyse de ce projet de loi est incorrecte ou incomplète. Peut-être pourraient-ils nous expliquer pourquoi le Canada a intérêt à réduire l'augmentation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la santé au Canada.

Le président suppléant (M. Charest): A-t-on des questions ou des observations? J'accorde la parole à la députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps). Désolé, je voulais dire au député d'Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Deans: Même si j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour ma collègue, la députée d'Hamilton-Est, j'ai du mal à comprendre que vous puissiez faire une telle erreur. Je n'ai pas son dynamisme.

M. Gauthier: Attention!

M. Deans: Mon collègue a soulevé une question intéressante. Je voudrais qu'il s'explique un peu mieux. Si j'ai bien compris, il a dit que les mesures proposées par le gouvernement empêcheraient davantage les jeunes de Colombie-Britannique de poursuivre leurs études étant donné que le gouvernement créditiste de la province ne fait déjà pas grand-chose pour l'enseignement postsecondaire. Je me suis toujours posé des questions à ce sujet sans jamais avoir obtenu de réponse.

Le député veut-il dire qu'il n'y a aucune différence entre le parti créditiste et le parti conservateur du fait qu'au moins un député conservateur se porte candidat à la direction du parti créditiste? Veut-il dire que les créditistes de Colombie-Britannique épousent les politiques du parti conservateur du Canada et vice et versa? Veut-il dire, donc, que voter créditiste en Colombie-Britannique, c'est en fait voter pour la politique conservatrice du gouvernement fédéral?

M. Benjamin: La réponse est oui.

M. Riis: Il n'est pas difficile de répondre à cette question, monsieur le président. Je crois que mon ami, le député de Hamilton Mountain, a admirablement bien résumé les choses. Un député conservateur qui a siégé ici pendant de très nombreuses années se présente à la direction du parti créditiste.

M. Deans: Il fut jadis créditiste.